

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Tombé

AMENDEMENT

N° AC268

présenté par
Mme Colboc, rapporteure et M. Gaultier, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« des personnels »

les mots :

« du personnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.